

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 139

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Participation du Département du Gard au fonctionnement de collèges des Bouches-du-Rhône à recrutement interdépartemental.

**Direction de l'Education et des Collèges
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges
12356**

PRESENTATION

En application de l'article L.213-8 du Code de l'Education, lorsque 10% au moins des élèves d'un collège résident dans un autre département que celui dont relève l'établissement, une participation aux charges de fonctionnement peut être demandée au département de résidence de ces élèves.

Ces dispositions sont applicables, eu égard à la répartition des effectifs pour l'année scolaire 2016/2017, au Département du Gard s'agissant du collège public Robert Morel à Arles et du collège privé sous contrat d'association avec l'Etat Sainte Marthe à Tarascon :

Collèges	Nombre d'élèves du Gard	Effectif total	%
Robert Morel – Arles	124	723	17,15 %
Sainte Marthe – Tarascon	49	243	20,16 %

Le présent rapport a pour objet d'arrêter le montant de la participation qui devra être demandée au Département du Gard.

Vous trouverez en annexe du présent rapport, le projet de convention relative à la participation du Département du Gard aux charges de fonctionnement des collèges des Bouches du Rhône, arrêtant à **44 037,37 €** le montant de sa participation pour l'exercice 2017.

PROPOSITIONS

La recette d'un montant de 44 037,37 € sera imputée au chapitre 74 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

